



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 MARS 2020

Le Conseil Municipal a délibéré sur les dossiers suivants :

Délibération 2020.06 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. BEAUDET Dominique, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. GIRAUD Christian, Maire, qui peut se résumer comme suit :

	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>Total</i>
Recettes	477 252.98 €	685 535.16 €	1 162 788.14 €
Dépenses	383 956.68 €	623 134.48 €	1 007 091.16 €
Résultat de l'exercice	93 296.30 €	2 400.68 €	155 696.98 €
Résultat antérieur	- 106 616.99 €	- €	- 106 616.99 €
Solde d'exécution	- 13 320.69 €	62 400.68 €	49 079.99 €
RAR recettes	27 000.00 €	- €	27 000.00 €
RAR dépenses	22 225.28 €	- €	22 225.28 €
Résultat d'ensemble	- 8 545.97 €	62 400.68 €	53 854.71 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation faite par l'ordonnateur du compte administratif du budget principal ;

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

APPROUVE ET ARRETE les résultats définitifs tels que retracés dans le compte administratif susmentionné.

Ont signé au registre des délibérations : M. BEAUDET D, Mme NEVORET M-C, M AGATY G, Mmes LEMONON C, GOMES P, VAVRILLE L et BERARDET S, M MULLER P, MADRU B, FORAY A et BAGNE M.

DELIBERATION 2020.07 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. BEAUDET Dominique, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. GIRAUD Christian, Maire, qui peut se résumer comme suit :

Assainissement	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>Total</i>
Recettes	21 117.00 €	44 530.32 €	65 647.32 €
Dépenses	5 799.00 €	23 661.11 €	29 460.11 €
Résultat de l'exercice	15 318.00 €	20 869.21 €	36 187.21 €
Résultat antérieur	0.95 €	18 129.12 €	18 130.07 €
Solde d'exécution	15 318.95 €	38 998.33 €	54 317.28 €
RAR recettes	- €	- €	- €
RAR dépenses	- €	- €	- €
Résultat d'ensemble	15 318.95 €	38 998.33 €	54 317.28 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation faite par l'ordonnateur du compte administratif du budget principal ;

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

APPROUVE ET ARRETE les résultats définitifs tels que retracés dans le compte administratif susmentionné.

Ont signé au registre des délibérations : M. BEAUDET D, Mme NEVORET M-C, M AGATY G, Mmes LEMONON C, GOMES P, VAVRILLE L et BERARDET S, M MULLER P, MADRU B, FORAY A et BAGNE M.

DELIBERATION 2020.08 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT CHANAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. BEAUDET Dominique, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. GIRAUD Christian, Maire, qui peut se résumer comme suit :

	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>Total</i>
Recettes	114 141.49 €	171 826.67 €	285 968.16 €
Dépenses	49 894.78 €	114 772.81 €	164 667.59 €
Résultat de l'exercice	64 246.71 €	57 053.86 €	121 300.57 €
Résultat antérieur	36 172.41 €	- €	36 172.41 €
Solde d'exécution	100 419.12 €	57 053.86 €	157 472.98 €
RAR recettes	- €	- €	- €
RAR dépenses	- €	- €	- €
Résultat d'ensemble	100 419.12 €	57 053.86 €	157 472.98 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation faite par l'ordonnateur du compte administratif du budget principal ;

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

APPROUVE ET ARRETE les résultats définitifs tels que retracés dans le compte administratif susmentionné.

Ont signé au registre des délibérations : M. BEAUDET D, Mme NEVORET M-C, M AGATY G, Mmes LEMONON C, GOMES P, VAVRILLE L et BERARDET S, M MULLER P, MADRU B, FORAY A et BAGNE M.

DELIBERATION 2020.09 : BUDGET PRINCIPAL - Approbation du compte de gestion 2019

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION 2020.10 : BUDGET ANNEXE - ASSAINISSEMENT- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION 2020.11 : BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT CHANAL
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION 2020.12 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE
L'EXERCICE 2019 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 62 400,68 €
- un déficit de 0,00 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
<u>A - Résultat de l'exercice</u>	+ 62 400,68 €
<u>B - Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif	0,00 €
C - Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	+ 62 400,68 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	- 13 320,69 €
R 001 (excédent de financement)	
<u>E - Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	4 774,72 €
Besoin de financement F	- 8 545,97 €
Besoin de financement	= D + E 0 €
AFFECTATION = C	= G + H + 62 400,68 €
1) G Affectation en réserves R 1068 en investissement	8 545,97 €
2) H Report en fonctionnement R 002	53 854,71 €

DELIBERATION 2020.13 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT CHANAL

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif 2019 du budget annexe Lotissement Chanal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif du budget principal fait apparaître un excédent de fonctionnement de 57 053,86 €,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
<u>A - Résultat de l'exercice</u>	57 053,86 €
<u>B - Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif	0 €
C - Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	57 053,86 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	100 419,12 €
<u>E - Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement F	0 €
Besoin de financement	= D + E 0 €
AFFECTATION = C	= G + H 57 053,86€
1)G Affectation en réserves R 1068 en investissement	0 €
2) H Report en fonctionnement R 002	57 053,86 €

DELIBERATION 2020.14 : VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND NOTE que le taux d'imposition de la taxe d'habitation applicable en 2019, à savoir 11,38%, est reconduit en 2020,

VOTE le taux d'imposition des taxes foncières directes locales pour **2020** comme suit :

- Taxe foncière bâtie : 16,00 %
- Taxe foncière non bâtie : 41,89 %

DELIBERATION 2020.15 : VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « CHANAL » 2020

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le budget primitif **2020** tel qu'il est présenté et équilibré en section de fonctionnement à **57 897,38 €** et en section d'investissement à **100 840,88 €**.

Ont signé au registre des délibérations : M. GIRAUD C, BEAUDET D, Mme NEVORET M-C, M AGATY G, Mmes LEMONON C, GOMES P, VAVRILLE L et BERARDET S, M MULLER P, MADRU B, FORAY A et BAGNE M.

DELIBERATION 2020.16 : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2020

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le budget primitif **2020** tel qu'il est présenté et équilibré en section de fonctionnement à **599 092,81 €** et en section d'investissement à **186 672,78 €**.

Ont signé au registre des délibérations : M. GIRAUD C, BEAUDET D, Mme NEVORET M-C, M AGATY G, Mmes LEMONON C, GOMES P, VAVRILLE L et BERARDET S, M MULLER P, MADRU B, FORAY A et BAGNE M.

Informations :

Tenue du bureau de vote pour les élections municipales le 15 mars 2020 :

<i>De 8h à 10h30</i>	<i>De 10h30 à 13h</i>	<i>De 13h à 15h30</i>	<i>De 15h30 à 18h</i>
Guillaume AGATY	Dominique BEAUDET	Marie-Christine NEVORET	Christian GIRAUD
Philippe MULLER	Bertrand MADRU	Sandrine BERARDET	Pascale GOMES
Lydie VAVRILLE	André FORAY	Michel BAGNE	Christelle LEMONON

Seront en outre présents à partir de 18H pour le dépouillement :
Marie-Christine NEVORET, Michel BAGNE, Sandrine BERARDET, Lydie VAVRILLE, Guillaume AGATY et Bertrand MADRU.

Monsieur le Maire fait part de la demande de Julien MORAND d'organiser comme l'an dernier un concours de pêche jeunes le 29 avril 2020 à la Gravière Communale. Bertrand MADRU sera le référent pour aider les jeunes dans l'organisation de cette journée.

Monsieur le Maire donne la parole aux élus :

Dominique BEAUDET :

Urbanisme :

Point sur les dossiers déposés dernièrement :

Deux CU opérationnels déposés par M et Mme LONGERE pour la construction de maison individuelle sur des terrains Route des Mûres et Route des Favres,

Une déclaration préalable déposée par M et Mme MULLER pour la pose de fenêtres de toit,

Un permis de construire déposé par M GOYON et Mme DA COSTA pour une maison individuelle,

Un permis de construire déposé par Mme GOMES pour la réhabilitation d'une grange en habitation,

Un CU opérationnel déposé par Le ranch de Mimi pour l'extension d'un hangar et la construction d'un hangar.

Voirie : le Conseil Départemental prévoit la réfection de la RD96 à l'Ouest de l'agglomération, et peut-être également de la portion Est.

Le SMIDOM a installé une colonne de tri textiles linge et chaussures au PAV du Bourg.

SYNDICAT des Eaux :

Une réunion du service renon Veyle a eu lieu aujourd'hui :

Le point a été fait sur les travaux de l'année : les travaux de la commune sont repoussés à septembre.

Conseil Communautaire le 28 janvier 2020 à Pont de Veyle :

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 16 décembre 2019
- Compte-rendu de la délégation d'attribution au Président et au Bureau depuis le 16 décembre 2019

1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes de la VEYLE - Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- Acquisition des parcelles ZS 50, ZS 48, ZS 47, ZS 46 et ZS 44 à SAINT-CYR-SUR-MENTHON
- Signature d'une promesse unilatérale d'achat de la part de l'entreprise Lamberet en faveur de la Communauté de communes de la VEYLE

2. ENVIRONNEMENT - assainissement collectif

- Réalisation du contrôle de raccordement à la demande de l'utilisateur
- Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)
- Convention avec le Département de l'AIN pour l'assistance technique départementale
- Contrat avec la SOGEDO pour la facturation, l'encaissement et le reversement des redevances d'assainissement collectif
- Création d'une régie assainissement
- Désignations au sein de la régie assainissement
- Reprise de la procédure de consultation de la Délégation de Service Public pour l'assainissement collectif de VONNAS
- Avenants de transfert pour les contrats de Délégation de Service Public pour l'assainissement collectif sur les communes de CROTTET, PONT-DE-VEYLE et VONNAS
- Reprise des restes à réaliser des budgets « assainissement collectif » des communes
- Ouverture de crédits préalable au vote du budget primitif du budget assainissement collectif

3. PROJETS D'INVESTISSEMENT

- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un itinéraire cyclable en bord de Saône - Voie bleue
- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation du gymnase de VONNAS

4. AFFAIRES SOCIALES ET SERVICES PUBLICS

- Charte d'engagements du nouveau réseau de proximité des finances publiques dans le département de l'Ain

5. RESSOURCES HUMAINES

- Modification du tableau des emplois permanents
- Création du tableau des emplois saisonniers – base de loisirs

6. FINANCES

- Demande d'autorisation d'engagement des dépenses d'investissement

7. QUESTIONS DIVERSES

Marie-Christine NEVORET :

Elle relate la réunion du Conseil d'Ecole qui s'est tenue le 20 février 2020.

Guillaume AGATY

Point sur les travaux des bâtiments.

Michel BAGNE :

Il relate les trois dernières réunions du SCOT ayant eu lieu en janvier et février 2020, ayant pour objet l'approbation du PADD et les affaires financières – budget 2020.

Sandrine BERARDET :

Elle relate l'assemblée générale du SIEA qui s'est tenue le 22 février 2020.

Philippe MULLER

Il relate la réunion du comité syndical qui s'est tenue le 31 janvier 2020.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22H30.